



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFECTURE DU MORBIHAN

# RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS

\* \* \*

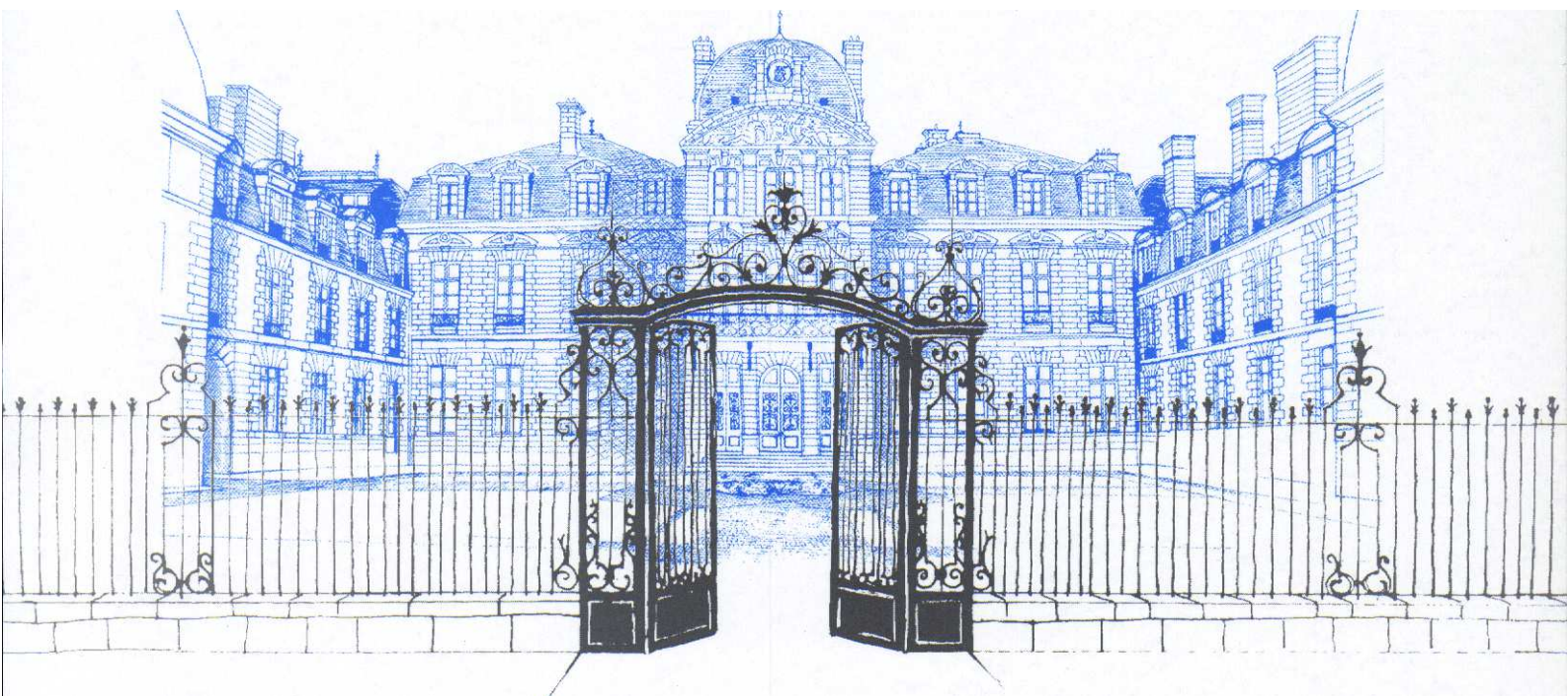
## DELEGATIONS DE SIGNATURE

\* \* \*

**N° 2014 – 29**  
**Octobre 2014**

\* \* \*

*La version intégrale de ce recueil peut être consultée, sur simple demande, aux guichets d'accueil de la préfecture et des sous-préfectures du 29 Octobre au 29 Décembre 2014*





*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 29 - OCTOBRE 2014**

# SOMMAIRE

## 5605 Direction départementale des finances publiques

### 4 Pole pilotage et ressources

Décision N °2014182-0011 - Délégation de signature du 1er juillet 2014 en matière de contentieux et de gracieux fiscal de Mme Marie- Odile LAURENT, responsable du Service de Publicité foncière de PONTIVY aux agents du service .....	1
Décision N °2014274-0006 - Délégations spéciales de signature du 1er octobre 2014 de M. Alain GUILLOUET, administrateur général des Finances publiques, directeur du Morbihan pour le Pôle gestion fiscale .....	2
Décision N °2014286-0005 - Délégation de signature du 13 octobre 2014 en matière de contentieux et de gracieux fiscal de Mme Claudine BEDIN, responsable du Pôle de recouvrement spécialisé aux agents du service .....	4
Décision N °2014288-0006 - Délégations générales de signature des postes comptables de la Direction départementale des Finances publiques du Morbihan à la date du 15 octobre 2014 .....	5
Décision N °2014295-0001 - Délégations spéciales de signature en date du 22 octobre 2014 de Mme Janine GARNIER, chef de service comptable, responsable du Centre des Finances publiques de VANNES Municipale aux agents de son service .....	8

## Région Bretagne

### DIRO

Arrêté N °2014301-0001 - Arrêté préfectoral du 28 octobre 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric LECHELON, directeur interdépartemental des routes- Ouest pour la gestion et l'exploitation du domaine routier national, à compter du 1er novembre 2014 .....	9
---	---



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU MORBIHAN**

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière de PONTIVY ...

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. PARIS Lionel , contrôleur principal, adjoint au responsable du service de publicité foncière de PONTIVY, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

LE PABIC Valérie.

**Article 3**

Les délégations visées ci-dessus prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du MORBIHAN.

A Pontivy, le 1<sup>er</sup> juillet 2014

Le comptable,

Responsable de service de la publicité foncière,  
Marie-Odile LAURENT





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU MORBIHAN  
Pôle Gestion Fiscale  
13 avenue St-Symphorien  
BP 510  
56019 VANNES CEDEX  
Tel 02 97 01 50 50

### Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale

L'administrateur général des Finances publiques,  
Directeur du Morbihan,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;  
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;  
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;  
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;  
Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction départementale du Morbihan ;  
Vu le décret du 27 mars 2012 portant nomination de M. Alain Guillouët, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur départemental des Finances publiques du Morbihan ;  
Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 29 mars 2012 fixant au 1er avril 2012 la date d'installation de M. Alain Guillouët dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques du Morbihan ;

#### Décide :

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

M. Pascal Lavoué, administrateur des Finances publiques, Chef du pôle fiscal, reçoit délégation permanente pour signer les actes relatifs à son domaine d'activité.

#### **RESPONSABLES DE DIVISIONS**

Sous réserve des précisions et limitations figurant dans les délégations relatives au contentieux fiscal ou ci-dessous, Mmes Isabelle Perron, Hélène Cissé, administratrices des Finances publiques adjointes, M Frédéric TOUPIN, administrateur des Finances publiques adjoint et M Eric Fauchet, Inspecteur principal des Finances publiques, reçoivent délégation permanente de signature pour ce qui concerne leur secteur d'activité et les autres divisions de leur pôle en cas d'empêchement ou d'absence de leur chef.

#### **ADJOINTS AUX CHEFS DE DIVISION**

Sous réserve des précisions et limitations figurant dans les délégations relatives au contentieux fiscal ou ci-dessous, MM Pierre Paugam et Jacques Biscay, Inspecteurs divisionnaires des Finances publiques, et Mme Martine Denniel, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, reçoivent délégation permanente de signature pour leur division, en l'absence de leur chef de division.

#### **1 - DIVISION DU PILOTAGE DE L'ASSIETTE ET DU RECouvreMENT DE LA FISCALITE DES PARTICULIERS ET MISSIONS FONCIERES.**

Mme Isabelle Perron, Chef de division, reçoit délégation permanente pour tout ce qui concerne le domaine d'activité de la division et en particulier, à l'effet de signer : les réponses aux courriers courants des contribuables relevant des attributions de son service; les courriers relatifs aux contrôles sur pièces des contribuables relevant des attributions de son service; tous les bordereaux d'envoi, accusés de réception, et demandes de renseignements adressés aux comptables du Trésor et administrations relatifs aux attributions de son service.



Sont également concernés par cette délégation, Mme Yvette Quéllec, Inspectrice des Finances publiques, MM Eric Machomet, et Vincent Oillaux, Inspecteurs des Finances publiques et en l'absence de ces derniers Mme Josiane Caro, Contrôleuse Principale des Finances publiques et Mme Armelle Bihouis, Contrôleuse des Finances publiques.

## **2 - DIVISION DU PILOTAGE DE LA FISCALITE DES PROFESSIONNELS**

Mme Hélène Cissé, Chef de division, reçoit délégation permanente pour tout ce qui concerne le domaine d'activité de la division et en particulier, à l'effet de signer: les réponses aux courriers courants des particuliers et des professionnels relatifs aux attributions de son service ; les courriers relatifs aux contrôles sur place et sur pièce des professionnels et des particuliers relatifs aux attributions de son service ; toute attestation sur l'honneur ainsi que les bordereaux d'envoi, de dépôt, de rejet, les accusés de réception des pièces concernant son service ; les accusés de réception, et demandes de renseignements adressés aux comptables du Trésor et administrations relatifs aux attributions de son service ; les actes relevant de la procédure de rectification contradictoire ; les ordres de paiement et les courriers d'accompagnement relatifs aux huissiers de justice ; les ordres de paiement relatifs aux huissiers du Trésor.

Sont également concernés par cette délégation MMe Brigitte Landrieu, Inspectrice des Finances publiques, MM Corentin Larzul et Jacques Prisard, Inspecteurs des Finances publiques.

## **3 – DIVISION DU ECOUVREMENT FORCE**

M Frédéric Toupin, Chef de division, reçoit délégation permanente pour tout ce qui concerne le domaine d'activité de la division et en particulier, à l'effet de signer : les réponses aux courriers courants des contribuables relevant des attributions de son service ; tous les bordereaux d'envoi, accusés de réception, et demandes de renseignements adressés aux comptables du Trésor et administrations relatifs aux attributions de son service ; les ordres de paiement et les courriers d'accompagnement relatifs aux huissiers de justice et les ordres de paiement relatifs aux huissiers du Trésor; et de représenter le DDFIP devant les Tribunaux de commerce pour les demandes de relevés de forclusion.

Sont également concernés par cette délégation, Mme Martine Denniel, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, Mmes Gwenaëlle Garet et Nadine Guehenec, Inspectrices des Finances publiques et et M Yannick Le Sausse, Contrôleur des Finances publiques.

## **4 - DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES, CONTENTIEUX DE L'ASSIETTE ET DU RECOUVREMENT, DU CONTROLE FISCAL ET DE LA REDEVANCE**

M Eric Fauchet, Chef de division, et M Pierre Paugam reçoivent délégation permanente pour tout ce qui concerne le domaine d'activité de la division et en particulier, à l'effet de signer : toute attestation sur l'honneur ainsi que les bordereaux d'envoi, de dépôt, de rejet, les accusés de réception des pièces concernant son service ; les décisions de dégrèvement, remises gracieuses et non valeurs Concernant les restes à recouvrer pris en charge après la fermeture du service de la redevance ; les lettres d'instruction courante n'ayant pas de valeur comptable ou de caractère contentieux, et à l'effet : de représenter le directeur départemental des Finances publiques devant les tribunaux d'instance dans les procédures de saisie-rémunération ; de représenter le Directeur départemental des Finances publics devant le juge de l'exécution (TGI) et le tribunal de commerce ; d'exercer le droit de communication défini à l'article L 81 du Livre des Procédures fiscales ;

Sont également concernés par cette délégation Mmes Delphine Desbordes, Catherine Le Pluart, Véronique Leroy et Martine Moreau, Inspectrices des Finances publiques, MM Christian Bouviala, Jean-Luc Le Baron, et Lucien Heulle, Inspecteurs des Finances publiques, M Bernard Huchet, Contrôleur principal des Finances publiques, et M Jean-François Nader, Contrôleur des Finances publiques.

**Article 2 :** La présente décision prend effet au 1er octobre 2014.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs.

A Vannes, le 1er octobre 2014  
L'administrateur général des Finances publiques,  
Directeur du Morbihan,

Alain Guillouët,



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU MORBIHAN**

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé à Vannes  
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. LAOUENAN Michel, Inspecteur des finances publiques, et à M. SOLLET Joël Inspecteur des finances publiques, adjoints au responsable du pôle de recouvrement spécialisé à Vannes, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 3°) les avis de mise en recouvrement ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
  - a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 50 000 € ;
  - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
  - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
  - 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
  - 3°) les avis de mise en recouvrement ;
  - 4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
LAOUENAN Michel	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	10 000 €	6 mois	50 000 euros
SOLLET Joël	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	10 000 €	6 mois	50 000 euros
BENOIST Patrick	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	8 000 €	6 mois	30 000 euros
SOULE Annick	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	8 000 €	6 mois	30 000 euros
GAUTHIER Nicolas	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	8 000 €	6 mois	30 000 euros
IZAAC Michelle	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	8 000 €	6 mois	30 000 euros
LANGINIER Evelyne	Contrôleur principal des finances publiques	10 000 €	8 000 €	6 mois	30 000 euros
TENNIER Francky	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	8 000 €	6 mois	30 000 euros

**Article 3**

Les délégations visées ci-dessus prennent effet à compter du 13 octobre 2014.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département du Morbihan.

A Vannes, le 13 octobre 2014  
Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé,  
Claudine BEDIN  
Inspecteur divisionnaire des finances publiques

Délégations générales de signature des postes comptables du Morbihan à la date du 15 octobre 2014

POSTE COMPTABLE	DELEGANT	DELEGATAIRE	DATE DE LA DELEGATION GENERALE
<b>ALLAIRE</b>	Mme Sylvie <b>RAFFLIN-CHOBLET</b> , Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	Mme Christine <b>BOUSSEMARY</b> Contrôleur principal des Finances publiques	25 juin 2013
		Mme Dominique <b>GERTHOFFER</b> Contrôleur des Finances publiques	19 juin 2013
		Mme Odile <b>DAYON</b> , Contrôleur des Finances publiques	19 juin 2013
		Mme Annick <b>NAEL</b> Contrôleur des Finances publiques	19 juin 2013
<b>AURAY</b>	M Benoît <b>BERTON</b> Inspecteur divisionnaire HC des Finances publiques	M Yvan <b>LE GOFF</b> Inspecteur des Finances publiques	01 juillet 2013
<b>BAUD</b>	M Christian <b>FAISNEL</b> Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	Mme Mireille <b>LE MASSON</b> Contrôleur des Finances publiques	15 décembre 2011
		Mme Annie <b>LUCAS</b> Contrôleur des Finances publiques	15 décembre 2011
<b>BELZ</b>	MMe Annie <b>LE CORVEC</b> Inspecteur des Finances publiques	M Pascal <b>FRAISSEIX</b> Contrôleur principal des Finances publiques	09 septembre 2013
		MMe Gabrielle <b>LE DUIGOU</b> Contrôleur principal des Finances publiques	09 septembre 2013
<b>CARNAC</b>	M. Philippe <b>JERRETIE</b> Inspecteur divisionnaire CN des Finances publiques	Mme Anne Marie <b>BOUCHET</b> Inspecteur des Finances publiques	06 décembre 2011
<b>ELVEN</b>	M Sébastien <b>HAUTIN</b> Inspecteur des Finances publiques	Mme Véronique <b>EVAIN</b> Contrôleur des Finances publiques	10 juillet 2014
<b>GOURIN - LE FAOUET</b>	Mme Catherine <b>BOUSSION</b> Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	Mme Sylvie <b>LE CAIGNEC</b> Contrôleur principal des Finances publiques	07 janvier 2014
		Mme Virginie <b>LE BOULBAR</b> Contrôleur des Finances publiques	01 septembre 2014
<b>GUEMENE S/ SCORFF</b>	M Richard <b>POULIQUEN</b> Inspecteur des Finances publiques	M Fabrice <b>CORLAY</b> Contrôleur des Finances publiques	02 décembre 2011
<b>GUER</b>	M. Eric <b>DALBAGNE</b> Inspecteur des Finances publiques	Mme Brigitte <b>LEBLAY</b> Contrôleur des Finances publiques	02 septembre 2011
<b>HENNEBONT</b>	M Paul <b>LE GOURRIEREC</b> Inspecteur divisionnaire CN des Finances publiques	M Frédéric <b>PIQUEMAL</b> , Inspecteur des Finances publiques	07 décembre 2011
		Mme Laurence <b>ROCHE</b> , Inspecteur des Finances publiques	07 décembre 2011
		Mme Jocelyne <b>KERANGOAREC</b> Contrôleur des Finances publiques	07 décembre 2011
		Mme Marylène <b>FELICH</b> Contrôleur principal des Finances publiques	07 décembre 2011
		Mme Christine <b>LE GUIGNER</b> Agent des Finances publiques	9 septembre 2014
		Mme Marie-laure <b>LESVEN</b> Agent des Finances publiques	9 septembre 2014
		Mme Yvonne <b>TANGUY</b> Contrôleur des Finances publiques	9 septembre 2014
<b>LA GACILLY</b>	Mme Sylvie <b>RAFFLIN-CHOBLET</b>  Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	Mme Annie <b>LELIEVRE</b> Contrôleur des Finances publiques	26 juin 2013
		Mme Myriam <b>LORQUET</b> Contrôleur des Finances publiques	26 juin 2013
		M François <b>RIVALLAN</b> Inspecteur des Finances publiques	03 mars 2014
		Mme Béatrice <b>SETAN</b> Agent administratif des Finances publiques	1 <sup>ER</sup> septembre 2014
		M Stéphane <b>MALLEGOL</b> Agent administratif des Finances publiques	1 <sup>ER</sup> septembre 2014
		M Gabriel <b>CHAILLOUS</b> Inspecteur des Finances publiques	04 mars 2014
<b>LA ROCHE- MUZILLAC</b>	Mme Nadine <b>DE VETTOR</b> Inspecteur divisionnaire des Finances publiques CN	Mme Claudine <b>OILLAUX</b> Contrôleur principal des Finances publiques	08 décembre 2011



<b>LE PALAIS</b>	M Sylvain <b>LIMANTON</b> Inspecteur des Finances publiques	M Jean-François <b>BENTIN</b> Agent des Finances publiques	9 septembre 2014
		M Julien <b>DE LA HAYE</b> Agent des Finances publiques	9 septembre 2014
<b>LOCMINE</b>	Mme Anne <b>ISSARTIER</b> Inspecteur divisionnaire CN des Finances publiques	M Eric <b>GUILLOU</b> Contrôleur Principal des Finances publiques	03 septembre 2013
		Mme Corinne <b>LE SAGERE</b> Contrôleur Principal des Finances publiques	25 juin 2012
<b>LORIENT COLLECTIVITES</b>	Mme Martine <b>HIESSE-MORIO</b> Inspecteur divisionnaire HC des Finances publiques	M Philippe <b>ARNOULT</b> Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	03 septembre 2014
		M. Alain <b>KERANGOAREC</b> Inspecteur du trésor	02 janvier 2013
		Mme Christine <b>MENEZ</b> Inspectrice du trésor	02 janvier 2013
		Mme Delphine <b>HAXAIRE</b> Inspecteur des Finances publiques	13 mai 2014
<b>LORIENT HOPITAUX-HLM</b>	M Serge <b>POGAM</b> Administrateur des Finances publiques adjoint	Mme Catherine <b>KERLEROUX</b> , Inspecteur des Finances publiques	01 décembre 2011
		Mme Morgane <b>FEREC</b> , Inspecteur des Finances publiques	01 décembre 2011
		Mme Christine <b>LE MENTEC</b> , Contrôleur principal des Finances publiques	01 décembre 2011
		Mme Jocelyne <b>THOMAS</b> Contrôleur des Finances publiques	01 décembre 2011
		Mme Stéphane <b>LE METAYER</b> Contrôleur des Finances publiques	01 décembre 2011
<b>MALESTROIT</b>	M David <b>BIORET</b>	M Aurélien <b>CRAVAILLAC</b> Contrôleur des Finances publiques	24 juin 2013
		Mme Aline <b>MUTIN</b> Contrôleur principal des Finances publiques	24 juin 2013
		M Stéphane <b>MARCHAND</b> Contrôleur principal des Finances publiques	24 juin 2013
<b>MAURON</b>	M Stéphane. <b>RIVOLIER</b> Inspecteur des Finances publiques	M Michel <b>SALAUN</b> , Contrôleur principal des Finances publiques	01 décembre 2011
<b>PLOERMEL</b>	M Pierre <b>BREtenet</b> , Inspecteur divisionnaire HC des Finances publiques	Mme Sylvie <b>RIVOLIER</b> , Inspecteur des Finances publiques	09 décembre 2011
		Mme Huguette <b>GAUTIER</b> Contrôleur principal des Finances publiques	09 décembre 2011
		M Sébastien <b>LE MEE</b> Contrôleur principal des Finances publiques	09 décembre 2011
		M Philippe <b>BRUNEAUX</b> Contrôleur des Finances publiques	09 décembre 2011
<b>PLOUAY</b>	M Paul <b>LE GOURRIEREC</b> Inspecteur divisionnaire CN des Finances publiques	Mme Elisabeth <b>CONAN</b> Contrôleur principal des Finances publiques	08 décembre 2011
		M. Dominique <b>PULLANDRE</b> Contrôleur principal des Finances publiques	08 décembre 2011
<b>PLUVIGNER</b>	M Ivan <b>LE GOFF</b> Inspecteur des Finances publiques	Mme Patricia <b>SCAVENNEC</b> Contrôleur Principal des Finances publiques	06 janvier 2014
		Mme Véronique <b>LE GALL</b> , Contrôleur Principal des Finances publiques	06 janvier 2014
<b>PONTIVY</b>	M Luc <b>QUISTREBERT</b> Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	Mlle Emmanuelle <b>EVEN</b> , Inspectrice du trésor	01 mars 2011
		Mme Yolande <b>LE RUYET</b> Inspectrice des Finances publiques	03 septembre 2012
		M Thierry <b>GALERNE</b> Contrôleur principal des Finances publiques	25 juin 2012
<b>PORT-LOUIS</b>	Mme Michèle <b>JEGAT</b> Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	Mme Maryvonne <b>BIGER</b> , Inspecteur des Finances publiques	02 décembre 2011
		Mme Valérie <b>PICARD</b> , Contrôleur principal des Finances publiques	02 décembre 2011
		Melle Christine <b>ROBERT</b> Contrôleur principal des Finances publiques	02 décembre 2011
<b>QUESTEMBERT</b>	M Jean-Pierre <b>PLANTEC</b> Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	Mme Nadine <b>DREANO</b> Contrôleur principal des Finances publiques	23 novembre 2011
		Mme Chantal <b>TOQUER</b> Contrôleur principal des Finances publiques	23 novembre 2011
		Mme Marceline <b>LE MENELEC</b> Contrôleur principal des Finances publiques	1 <sup>er</sup> juillet 2013

<b>ROHAN</b>	M Marc <b>AUDIC</b> Inspecteur des Finances publiques	M. Jean Charles <b>THIERY</b> , Contrôleur principal des Finances publiques	09 décembre 2011
		Mme Josiane <b>DENIS</b> , Contrôleur des Finances publiques	09 décembre 2011
<b>SARZEAU</b>	M Christophe <b>LIBRE</b> Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	Mme Jocelyne <b>CORBEL</b> Contrôleur principal des Finances publiques	15 décembre 2011
		Mme Chantal <b>GUILLEVIC</b> Contrôleur principal des Finances publiques	15 décembre 2011
<b>VANNES MENIMUR</b>	M Jean-Charles <b>BARD</b> Inspecteur divisionnaire des Finances publiques HC	Mme Carine <b>LE CALLONNEC</b> Inspecteur des Finances Publiques	01 mars 2014
		M Bernard <b>DREAN</b> Inspecteur des Finances Publiques	01 septembre 2014
<b>VANNES MUNICIPALE</b>	Mme Janine <b>GARNIER</b> Chef de service comptable des Finances publiques	Mme Nadine <b>MENJOU</b> Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	02 janvier 2014
		M. Mickaël <b>BRULARD</b> Inspecteur des Finances publiques	01 août 2013
		M Jean-Yves <b>DARENGOSSE</b> Inspecteur des Finances publiques	01 août 2013
		Mme Hélène <b>PEVEDIC</b> Inspecteur des Finances publiques	01 août 2013
		Monsieur Hervé <b>HUS</b> Contrôleur principal des Finances publiques	01 août 2013
		Monsieur Patrice <b>YODO</b> Contrôleur principal des Finances publiques	01 août 2013
		Mme Catherine <b>LE ROCH</b> Agent d'administration principale des Finances publiques	01 août 2013
<b>PAIRIE DEPARTEMENTALE</b>	M Pierre-André <b>BOUDY</b> Payeur départemental	M Jean-Claude <b>LE TALLEC</b> Inspecteur des Finances publiques	26 mars 2012
		Mme Fabienne <b>LESNE</b> Inspecteur des Finances publiques	16 avril 2014
		M Mickaël <b>BRULARD</b> Inspecteur des Finances publiques	15 octobre 2014
		M Yannick <b>GUILLEMOTO</b> Contrôleur principal des Finances publiques	26 avril 2013
		M Jean-Luc <b>ROPARS</b> Contrôleur principal des Finances publiques	26 avril 2013
		M Patrice <b>THOMAS</b> Contrôleur des Finances publiques	26 mars 2012
<b>SIP AURAY</b>	Mme Gisèle <b>CORNEC</b> Inspectrice divisionnaire des Finances publiques	M Pascal <b>LE CORVEC</b> Inspecteur des finances publiques	01 mars 2012
		Mme Marie-Christine <b>BIDAN</b> Inspecteur des finances publiques	01 septembre 2012
<b>SIP LORIENT NORD</b>	Mme Valérie <b>LECLAIRE</b> Administratrice des Finances publiques adjointe	Mme Marie <b>LE GAILLARD</b> Inspectrice des Finances publiques	13 septembre 2012
		Mme Patricia <b>LE BOULBAR</b> Inspectrice des Finances publiques	13 septembre 2012
<b>SIP LORIENT SUD</b>	M Patrick <b>FACOMPRESZ</b> Inspecteur départemental des Finances publiques	Mme Marie-Annick <b>GUILLEMOT</b> Inspectrice des Finances publiques	01 juillet 2014
		Mme Florence <b>MASSOT</b> Inspectrice des Finances publiques	01 juillet 2014
<b>SIP PONTIVY</b>	M Yvon <b>GUILLOME</b> Inspecteur divisionnaire Des Finances publiques	Mme Jocelyne <b>TEURNIER-LECLERC</b> Inspectrice des Finances publiques	01 septembre 2013
<b>SIP VANNES GOLFE</b>	Mme Sylvie <b>LANGLAMET</b> Inspecteur divisionnaire HC des Finances publiques	M Jacques <b>LE NOHE</b> Inspecteur divisionnaire des Finances publiques	02 janvier 2013
		M Stéphane <b>MOELLO</b> Inspecteur des Finances publiques	02 janvier 2013
		Mme Anne-Françoise <b>PINSULT</b> Inspecteur des Finances publiques	02 janvier 2013



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE VANNES MUNICIPALE

**DELEGATIONS SPECIALES DE SIGNATURE.**

Références : article 16 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, article L622-24 du code de commerce relatif aux redressements et à la liquidation judiciaire des entreprises, article L257A du Livre des procédures Fiscales.

Je soussignée Madame GARNIER Janine, Chef de service comptable, responsable du Centre des Finances publiques de Vannes Municipale, habilitée à signer et effectuer en mon nom :

- les reçus, attestations de situations, attestations de paiement, accusés de réception
- les actes de recouvrement pré-contentieux (lettres de rappel)
- Les ordres de paiement internes ou initiés par un gérant de tutelle inférieurs à 150,00 euros (\*)
- Les délais de paiement inférieurs à 1000,00 euros et 6 mois
- Toute correspondance en dehors de celles adressées aux professions juridiques ou judiciaires, aux ordonnateurs et aux administrations
- les reçus P1C à signer par un cadre A ou un délégataire autre que celui qui a procédé à l'enregistrement de la valeur.

les délégations ci-après dont la signature figure vis-à-vis de leur nom :

**Madame GARO Annie - Contrôleur principal**

*(\* sauf pour les ordres de paiements relatifs aux hébergés du CHBA)*

**Madame LAIGO Brigitte - Contrôleur**

*(\* sauf pour les ordres de paiements relatifs aux hébergés du MAREVA)*

**Monsieur BERGER Thierry - Contrôleur principal**

*(\* sauf pour les ordres de paiements relatifs aux hébergés de l'EPSM)*

La présente délégation sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du Morbihan.

Fait à Vannes, le 22 octobre 2014  
Signature du délégant  
Janine GARNIER  
Le chef de service comptable Vannes Municipale





## PRÉFET DU MORBIHAN

### **Arrêté préfectoral donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric Lechelon directeur interdépartemental des routes -Ouest pour la gestion et l'exploitation du domaine routier national à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014.**

Le préfet du Morbihan  
Officier de la légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la route ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu le code des postes et télécommunications ;

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret 2005-1499 du 5 décembre 2005 modifié relatif à la consistance du réseau routier national ;

Vu le décret 2006-304 du 16 mars 2006 modifié portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

Vu le décret du 13 janvier 2011 nommant M. Jean-François SAVY, préfet du Morbihan ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2006 modifié portant constitution des directions interdépartementales des routes ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2009 nommant Monsieur Frédéric Lechelon, ingénieur des ponts et chaussées, directeur interdépartemental des Routes Ouest à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 1980 modifié réglementant l'occupation du domaine public routier national ;

VU l'arrêté du 10 septembre 2014 portant organisation de la direction interdépartementale des routes Ouest à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014 ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2014 portant délégation de signature à M. Lechelon, directeur interdépartemental des routes-Ouest, pour la gestion et l'exploitation du domaine routier ;

Vu les mouvements de personnel intervenus à la DIR OUEST ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric Lechelon, directeur interdépartemental des Routes Ouest, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences les décisions suivantes :

#### A. Gestion du domaine routier national

1. Délivrance de l'agrément prévu pour la création de voies accédant aux routes nationales (Article R 123-5 et L 123-8 du Code de la voirie routière).
2. Délivrance des autorisations de voirie (permission de voirie et permis de stationnement ou de dépôt) (article L113-2 du code de la voirie routière - arrêté préfectoral du 15 janvier 1980 modifié réglementant l'occupation du domaine public routier national).
3. Installation des distributeurs de carburant ou des pistes (Arrêté préfectoral du 15 janvier 1980 modifié réglementant l'occupation du domaine public routier national).
4. Retrait ou refus d'autorisation de voirie (permission de voirie et permis de stationnement).

5. Convention d'occupation du domaine public routier national (Arrêté préfectoral du 15 janvier 1980 modifié réglementant l'occupation du domaine public routier national).
6. Accord d'occupation du domaine public routier national (Arrêté préfectoral du 15 janvier 1980 modifié réglementant l'occupation du domaine public routier national).
7. Autorisation d'entreprendre les travaux lors d'une occupation du domaine public routier national (Arrêté préfectoral du 15 janvier 1980 modifié réglementant l'occupation du domaine public routier national).
8. Délivrance des permissions de voirie d'occupation du domaine public routier national par les exploitants de réseau ouvert au public (Opérateurs de télécommunications) ( Article R 20-45 à R 20-53 du code des postes et des communications électroniques).
9. Convention de partage de l'occupation du domaine public routier national par les exploitants de réseaux ouvert au public (opérateurs de télécommunications) (Article R 20-54 code des postes et des communications électroniques).
10. Convention technique dans le cadre des travaux réalisés par les collectivités territoriales, ayant la compétence voirie, sur le domaine public routier de l'Etat (Article L 1615-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).
11. Délivrance des alignements le long du domaine public routier national (Article L 112-3 du code de la voirie routière).
12. Remise au service du domaine pour aliénation des parcelles du domaine privé attenant au domaine public routier de l'État (Article 19 du décret n° 2004-374 du 20 avril 2004).
13. Approbation des plans d'alignement des routes nationales (Article L 123-6 alinéa 1 du code de la voirie routière).

#### B. Exploitation du réseau routier national

1. Réglementation de la police de la circulation (Articles R 411-4 ; R 411-7-I 1 a et e ; R 411 -7-I- 2 ; R 411-8 ; R 411-9 du code de la route).
2. Réglementation du passage sur les ponts (Article R 422-4 du code de la route).
3. Établissement des barrières de dégel (Article R 411-20 du code de la route).
4. Réglementation des interdictions et restrictions de circulation (Articles R 411-18 ; R 411-21-1 du code de la route).
5. Réglementation du stationnement (Article R 417-12 du code de la route).
6. Réglementation de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes (Articles R 418 – 5 II 2° ; R 418 – 7 2° alinéa du code de la route).
7. Réglementation des motocyclettes, tricycles et quadri-cycles à moteurs, cyclomoteurs et cycles (Article R 431-9 du code de la route).
8. délivrance de l'autorisation spéciale de circuler prévue par l'article R. 432-7 du code de la route

Article 2 : En l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur Frédéric Lechelon, la délégation de signature pourra être exercée, pour les rubriques définies ci-après en référence à l'article 1, par :

Paul ANDRE, Directeur adjoint exploitation	A, B
Daniel PICOUAYS, Adjoint au Directeur	A, B
Katell KERDUDO, Chef du SMT	A3, A7, A10, B
Alain CARMOUET, Chef du SEM	A2 à A11
Benjamin AIRAUD Chef du district de Vannes	A2, A6, A7, A11
Adil MEZZOUG, Adjoint au chef de district de Vannes	A2, A6, A7, A11

Article 3 : Le présent arrêté est exécutoire à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan.

Article 4 : le présent arrêté s'applique à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014, date à laquelle l'arrêté du 11 septembre 2014 portant le même objet, sera abrogé.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan et le directeur interdépartemental des routes-Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan.

Vannes, le 28 octobre 2014

*Signé*

Jean-François SAVY